



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Son Excellence Monsieur François MITTERRAND,
Président de la République Française
P A R I S.

Monsieur le Président,

Partageant parfaitement bien Votre analyse des conséquences néfastes que peut avoir pour la paix dans la région la poursuite de l'attaque armée lancée contre mon pays, et adhérant totalement aux solutions de règlement durables que Vous préconisez, telles qu'elles ressortent de Votre lettre du 31 janvier 1991, je prends la liberté aujourd'hui de Vous mettre au courant de l'évolution de la situation et des nouvelles initiatives prises par mon pays.

Tout d'abord, je voudrais Vous exprimer, au nom du peuple rwandais, et en mon nom propre, notre profonde reconnaissance pour l'appui moral et matériel si important et si décisif que Vous-même et Votre Gouvernement necessez de nous accorder.

Notre gratitude profonde va aussi aux efforts que Vous-même personnellement avez faits, et continuez de faire, pour ramener la paix dans la région, en particulier, les démarches diplomatiques effectuées auprès des Gouvernements de la région par la France, en concertation avec la Communauté européenne et ses Etats membres. Nous les comprenons comme un acte de foi dans l'avenir de mon pays, et comme un engagement concerté en faveur du succès durable de la coopération française et européenne dans notre région.

Hélas, en face d'un ennemi n'acceptant pas de cessez-le-feu, que le Rwanda a pourtant été le premier à proposer et qu'il a repropoé solennellement, inconditionnel et immédiat, quelques jours encore avant la Conférence sous-régionale sur les réfugiés rwandais à Dar-Es-Salam; en face d'un adversaire dont les visées ne peuvent être qu'un démenti flagrant de toute volonté démocratique; en face d'agresseurs dont les vrais responsables ne se découvrent jamais; en face d'un adversaire qui publiquement déclare ne pas être intéressé par la solution au problème des réfugiés ni par le processus démocratique en cours, - en face d'un tel adversaire, il sera difficile pour mon pays, quelles que soient

la sincérité de son engagement et sa volonté de trouver une solution rapide et durable, de réussir à lui seul à faire cesser les hostilités et à ramener la concorde dans notre région.

Et pourtant, le Rwanda, je crois, est allé aussi loin qu'il pouvait aller sans compromettre l'unité nationale, en proposant les initiatives qu'il a proposées, en faisant les concessions qu'il a faites, en prenant les décisions qu'il a prises.

Ainsi, pour aboutir à une solution définitive concernant ses réfugiés, le Rwanda avait mis tous ses espoirs dans la réussite de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés rwandais, organisée par le Président tanzanien, Monsieur Ali Hassan MWINYI, le 19 février passé, à Dar-Es-Salam.

J'ai tenu à rencontrer personnellement les Présidents de tous les pays y participant, en ayant avec chacun d'eux de longs entretiens en vue d'arriver à un consensus parfait afin de garantir le succès total du Sommet de Dar-Es-Salam les éléments de ce consensus avaient d'ailleurs déjà été réunis, lors des rencontres préparatoires, en janvier, à N'Sélé (Zaïre), rassemblant d'abord les experts des pays concernés, et ensuite les Ministres des Affaires Etrangères, avec la participation active des représentants du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés.

Si une entente assez large a rapidement été obtenue avec mes collègues zaïrois, burundais, tanzanien, kenyan, il n'en a pas été de même en ce qui concerne le Président ougandais, rencontré à Zanzibar, le 17 février, qui s'obstinait pendant longtemps à nier que les agresseurs du Rwanda partissent de son territoire. Le Président ougandais accepta néanmoins l'idée d'un cessez-le-feu qu'il s'engagea à faire respecter dès le lendemain, le 18 février, 10 heures. Malheureusement, il n'en a rien été, puisque ce jour-là une nouvelle attaque importante eut lieu, suivie, depuis, sans arrêt, d'autres, préparées par des infiltrations nocturnes.

Des regroupements importants d'assaillants continuent de se faire, du côté ougandais, non loin de notre frontière, faisant s'alourdir la menace, immédiate, d'une nouvelle grande attaque contre le Rwanda.

Egalement grave, mais nullement dénoncé dans les média occidentaux, est le fait que les agresseurs ont utilisé depuis le début de cette guerre un grand nombre d'enfants et d'adolescents, souvent drogués, leur servant de bouclier protecteur.

Il devient ainsi de plus en plus difficile pour l'armée rwandaise de s'attaquer aux véritables criminels, car dès que ce type de cordon de sauvetage a été percé par nos soldats, et l'attaque repoussée, les agresseurs, anciens professionnels de l'armée ougandaise, se sont déjà repliés tactiquement sur le territoire ougandais, d'où ils étaient venus, et où les conventions internationales ne nous permettent pas de les poursuivre.

Un autre sujet de grave préoccupation est la destruction exercée sur le plan écologique, en particulier l'extermination visée de la part des assaillants, comme certains, capturés, l'ont affirmé, de cet héritage unique que sont les derniers gorilles de montagne.

Le Rwanda est pourtant allé aussi loin qu'il le pût pour régler le problème de ses réfugiés, acceptant, dans toutes ses implications le rapatriement volontaire de tout réfugié rwandais comme un droit légitime et un facteur de paix et de réconciliation, s'engageant, dans l'esprit de sa politique d'ouverture à toutes les sensibilités politiques, à éliminer tout obstacle éventuel qui empêcherait le retour des réfugiés rwandais dans leur pays d'origine et à garantir leur pleine participation au processus démocratique et politique du pays, et en s'obligeant à prendre les mesures appropriées en vue de faciliter le retour harmonieux de ceux des réfugiés qui en exprimeraient le souhait, ainsi que leur réinsertion dans tous les secteurs de la vie nationale, avec le concours du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés et de la Communauté internationale.

Au-delà de ces engagements, le Rwanda a décidé d'accorder une amnistie générale à tous les réfugiés rwandais qui le sont au sens des Conventions des Nations-Unies de 1951 et de l'Organisation de l'Unité Africaine de 1969.

Mon pays a cependant jugé indécent, et contraire à toute idée d'Etat de droit et à tout effort sincère de ramener la paix dans le pays, que de vouloir inclure présentement dans une amnistie générale d'office ceux-là même qui continuent aujourd'hui encore à agresser le Rwanda, à y porter le feu et le sang et la destruction par les armes.

Toute idée d'amnistie ne saurait pour eux être invoquée que lorsqu'ils auront accepté un cessez-le-feu effectif, que lorsque le désarmement de ces agresseurs aura été parfaitement accompli, que lorsque ceux qui les ont soutenus et encouragés se seront engagés à ne plus attaquer le Rwanda, et que la paix aura été restaurée intégralement et durablement.

D'ores et déjà, cependant, le Gouvernement Rwandais s'est engagé sur son honneur publiquement à tout faire qui sera en son pouvoir pour régler cette question dans les meilleurs délais, une fois que ces conditions, somme toute minimales, seront réunies.

Monsieur le Président,

Malgré la situation extrêmement difficile dans laquelle cette agression armée l'a plongé, le Rwanda continue à mener rapidement à bonne fin les grandes tâches politiques, économiques et sociales auxquelles il s'était attelé depuis un certain temps déjà.

Ainsi, le calendrier des réformes politiques a pu être accéléré. Un projet de Charte politique, préparé par la Commission Nationale de Synthèse, a largement circulé; le vaste consensus populaire obtenu permet d'envisager sous peu la légitimation recherchée du pluralisme politique, dans le respect intégral de la volonté publique et des exigences de légalité.

Le raffermissement de la démocratie au Rwanda est d'ailleurs en très bonne voie, si l'on en juge par la multiplication des journaux, de toutes tendances, et les débats, empreints d'une liberté d'expression totale, préparant son futur paysage politique.

Afin de prouver que nous désirons approfondir par tous les moyens le dialogue interne et externe, et faire hâter ainsi la réconciliation nationale, des invitations pressantes, assorties d'initiatives et de garanties nouvelles, sont régulièrement lancées à l'adresse de tous les réfugiés, en particulier de ceux vivant dans les pays voisins, en Europe et en Amérique du Nord, pour qu'autant de leurs représentants que les moyens financiers qui pourront être mobilisés à travers les organisations sollicitées dans ce dessein permettent d'inviter se rendent, en toute sécurité, au Rwanda, pour y utiliser les forums politiques disponibles, y compris les média nationaux, et exposer leurs vues sur ses problèmes, mais aussi pour se rendre compte de leurs propres yeux de ses réalités vraies.

En ce qui concerne les contacts avec les agresseurs INYENZI-INKOTANYI, ils se font par l'intermédiaire du Président MOBUTU, qui dispose de tous les éléments nécessaires à ce sujet.

Je crois aussi pouvoir affirmer que le Rwanda a démontré une très grande maturité et fait preuve d'un effort réel pour démontrer sa bonne foi et sa volonté de transparence, en matière de respect des droits de l'homme.

C'est ainsi que le Rwanda a ouvert, dès la deuxième semaine d'octobre, toutes ses prisons aux diplomates, aux journalistes du monde entier, qui pouvaient y filmer et rapporter tout ce qu'ils voyaient de leurs propres yeux, à des associations de toute sorte, et qui continuent à se prévaloir de ce privilège de pouvoir visiter à tout moment les prisons, et évidemment et en premier lieu à la Croix Rouge Internationale, qui en étroite collaboration avec la Croix Rouge locale et d'autres associations humanitaires fait merveille pour soulager le sort des gens actuellement encore détenus.

Tout cela, le Rwanda l'a fait pour prouver qu'il n'a rien à cacher et pour rétablir par tous les moyens la vérité et démontrer son respect intégral des engagements internationaux qu'il a signés.

S'il est vrai, vu la situation de guerre, que les arrestations préventives n'avaient pas toutes suivi le cheminement judiciaire habituel, comme elles l'auraient fait en temps de paix - mais comment cela eût-il pu être autrement - le Rwanda n'a jamais pour autant cédé à la tentation de violer les droits de l'homme, ce que d'ailleurs tous les rapports portés à sa connaissance se plaisent à souligner

La sérénité du rendu de la justice a malheureusement été troublée par l'attaque militaire massive sur RUHENGARI, provoquant la consternation dans le pays, de sorte que les plaidoiries des avocats de la défense en ont été perturbées par un public encore sous le choc. Je regrette vivement mais j'estime qu'il fallait prendre ce risque plutôt que de laisser traîner trop longtemps les choses.

Evidemment, toutes les personnes condamnées même par la Cour de la Sûreté de l'Etat, peuvent se pourvoir en cassation; certaines d'ailleurs l'ont déjà fait. De plus, il y a le recours en grâce. Pour ma part, je n'ai nullement l'intention de changer mon habitude décennale de commuer toutes les condamnations à mort prononcées, le cas échéant, par les cours et tribunaux nationaux.

D'autre part, plus de deux mille personnes arrêtées ont été relâchées dès fin octobre, aussitôt que les vérifications d'usage, par la Commission de tri constituée à cet effet, avaient pu être faites. D'autres relaxations, importantes en nombre, de personnes dont l'étude approfondie des dossiers s'est avérée non concluante, ont eu lieu sous l'autorité du Parquet dès janvier passé; le Parquet, après une suspension momentanée, due aux événements graves de RUHENGARI, et dans le souci de ne pas exacerber une opinion publique traumatisée, a depuis recommencé à libérer ceux des détenus pouvant l'être, suite à l'étude de leur dossier.

Enfin, Monsieur le Président, il me fait plaisir de porter à Votre connaissance l'aboutissement heureux de l'actualisation des données du programme de relance économique, signé en septembre passé avec les Institutions de Bretton-Woods, et dont la ratification a été interrompue par la guerre d'octobre.

J'aimerais Vous réitérer toute ma gratitude au sujet de l'engagement ferme de Votre Gouvernement à soutenir sa mise en oeuvre et à s'attacher à garantir sa couverture financière sur les plans bilatéral et multilatéral, de concert avec les autres partenaires du Rwanda.

Une réunion des bailleurs de fonds, organisée par la Banque Mondiale aura lieu à Paris le 18 mars prochain en vue de finaliser les engagements financiers nécessaires permettant la ratification du programme d'ajustement structurel par les instances de Bretton-Woods.

Le retard intervenu dans l'aboutissement des accords signés dès septembre 1990, suite au besoin de réactualisation des données après la guerre d'octobre, alors que le Rwanda, conformément aux engagements pris, avait déjà mis en place toutes les mesures préalables exigées (dévaluation, modification de plusieurs lois, hausse des prix et des taux d'intérêts, etc...), a provoqué une crise budgétaire et de devises extrêmement aiguë, puisque le décaissement des fonds nécessaires pour soutenir la relance économique escomptée n'a pas suivi les mesures draconiennes mises en place.

Voilà pourquoi je me propose d'explorer avec les services concernés de Votre Gouvernement, en attendant le déblocage des fonds par les Institutions de Bretton-Woods, la possibilité d'une avance financière à mon pays, dans le cadre des débours prévus par l'accord signé avec ces Institutions, avance permettant de combler le déficit budgétaire immédiat et de satisfaire certains des besoins d'importation les plus urgents.

Cette guerre aura été une véritable tragédie pour le Rwanda sur tous les plans, alors que les grandes tâches nationales, politiques, économiques et sociales auxquelles le Rwanda s'était attaché depuis un certain temps déjà, pressentant avant qu'elles ne fussent d'actualité, certaines des aspirations et exigences nouvelles de nos sociétés, semblaient être parfaitement sous contrôle : l'ouverture politique et le renforcement démocratique bien amorcés, la relance économique en vue, grâce à un accord intéressant et utile signé, après dix mois d'ardues négociations avec les Institutions de Bretton-Woods, la solution des réfugiés rwandais en Ouganda sur le point d'être finalisée.

Cette guerre de malheur aura compromis tout cela; elle ne semble pas prendre fin avant longtemps.

Le retour à la paix conditionnera pourtant la stabilité dans la région; la paix est un préalable à la solution de tant de problèmes régionaux, ainsi que la clé pour que le climat dans mon propre pays soit à nouveau à la détente, favorisant le retour à la sérénité et ainsi le règlement de tous les problèmes actuellement en suspens.

Pour que la paix revienne, il faudra, je pense, de nouvelles interventions massives auprès de l'Ouganda, et de ses alliés, pour leur faire comprendre l'absurdité qui consisterait à vouloir poursuivre cette guerre insensée, mais aussi ce qui aujourd'hui est devenu pour nous une certitude, à savoir, la volonté, à peine dissimulée, du Président ougandais de s'annexer à terme le Rwanda.

Aussi triste que cela nous apparaisse, puisque de tout temps il a mis sa fierté à maintenir ses dépenses militaires à un niveau aussi faible que possible, préférant investir ses maigres ressources dans le développement national, le Rwanda aura aussi besoin d'une aide militaire accrue en vue d'augmenter la capacité opérationnelle des forces armées rwandaises, et de leur permettre de faire plus efficacement face aux intrusions militaires tout au long des frontières nationales. C'est ainsi que je me vois obligé de Vous soumettre une demande formelle en faveur d'une aide française supplémentaire destinée à améliorer la capacité opérationnelle de l'Armée Rwandaise.

Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à coeur de Vous dire aujourd'hui au sujet de l'évolution d'une situation dont je sais à quel point elle Vous préoccupe. Je m'en veux d'avoir été si long et Vous prie de ne pas m'en tenir rigueur.

Sans l'appui si généreux, si convaincu et si rapide de la France, le Rwanda serait aujourd'hui en proie à une guerre civile, recherchée par la folie de ses agresseurs; son existence même aurait été en jeu; une conflagration généralisée dans la région en aurait été le résultat, et un nouveau foyer d'instabilité dans le monde.

Le peuple rwandais n'oubliera pas l'amitié que la France lui a toujours témoignée, ni les efforts qu'elle a fournis afin qu'une solution pacifique puisse être trouvée.

Je Vous prie de croire, Monsieur le Président, aux assurances de ma considération parfaite et de mon meilleur souvenir.

Avec ma sincère amitié

HABYARIMANA Juvénal

General-Major

Président de la République Rwandaise.